

Communications de la Chambre des Actuares- Conseils

Autor(en): **Kuhn, Ernest**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer
Versicherungsmathematiker = Bulletin / Association des Actuares
Suisses = Bulletin / Association of Swiss Actuaries**

Band (Jahr): - **(1984)**

Heft 2

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrücke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Communications de la Chambre des Actuaires-Conseils

1 Communications générales

Le Bureau de la Chambre des Actuaires-Conseils a été renouvelé comme il suit lors de la dernière assemblée générale tenue le 8 juin 1984 à Neuchâtel:

Monsieur Ernest Kuhn, Président

Madame Mierta Chevroulet, lic.ès sc.éc.

Monsieur Peter Moeschler

La Chambre compte aujourd'hui 52 membres actifs et 2 membres libres. Au cours de ces deux dernières années, l'activité de la Chambre et de ses membres a porté presque exclusivement sur les problèmes relatifs à l'introduction du deuxième pilier obligatoire (Loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982). Au sein de divers groupes de travail régionaux institués à cet effet, nos membres ont activement contribué aux prises de position émises par la Chambre lors des procédures de consultation associées aux divers stades d'élaboration de l'ordonnance d'application de la Loi (OPP2 du 18 avril 1984).

Il y a lieu de rappeler à ce sujet que dans l'esprit de la Chambre, les nombreux acquis sociaux déjà réalisés, allant très souvent au-delà des normes minimales légales, pourront être préservés, dans la mesure où la nouvelle législation laisse heureusement subsister dans l'immédiat et espérons-le pour l'avenir, un espace de liberté suffisant au deuxième pilier. Espace de liberté qui devrait permettre, comme par le passé, au travers de l'initiative volontaire, la réalisation de buts sociaux plus ambitieux que ceux résultant de la stricte application d'un deuxième pilier obligatoire.

2 International Association of Consulting Actuaries (IACA)

La neuvième conférence de la IACA se tient du 13 au 19 septembre à l'île Maui, Hawaii. Nous reviendrons sur les thèmes développés au cours de cette conférence dans le prochain Bulletin.

Ernest Kuhn

